

# Les sources écrites des médias audiovisuels

*Tim Raats, Eline Livémont et Caroline Pauwels*<sup>(1)</sup>

## 1. Bibliographie

- ANTHIERENS (J.), DE HAAS (F.), VAN DEN BUSSCHE (P.). *Tien jaar Vlaamse televisie: een overzicht*. Hasselt, s.d.
- ANTOINE (F.), SAEYS (F.). *Les radios et les télévisions de Belgique*. Bruxelles, 2001.
- BERGEN (M.), MERTENS (P.). *Radio geschiedenis van de openbare omroep*. Sterrebeek, 1995.
- BERTELS (W.). Sarov, in *Socialistische standpunten*, 1971, p. 168-181 (concerne les associations de radiodiffusion).
- BERTELS (W.). *Die dingen behoren allemaal tot het verleden. Geschiedenis van de omroep in België*. Bruxelles, 1972.
- BILTEREYST (D.), MEERS (P.), eds. *De Verlichte Stad. Een geschiedenis van bioscopen, filmvertoningen en filmcultuur in Vlaanderen*. Louvain, 2007.
- BILTEREYST (D.), PEEREN (Y.), eds. *Nieuws, democratie en burgerschap. Recent onderzoek over hedendaagse nieuwsmedia*. Gand, 2003.
- BILTEREYST (D.), STALPAERT (C.), eds. *Filmsporen. Opstellen over film, verleden en geheugen*. Gand, 2007.
- BILTEREYST (D.), VANDE WINKEL (R.). *Bewegend Geheugen. Een gids naar audiovisuele bronnen over Vlaanderen*. Gand, 2004.
- BOLLE DE BAL (F.), GUERY (J.), LHOEST-OFFERMANN (H.), PEETERS (A.). *Bibliographie belge des ouvrages et articles sur les techniques de diffusion collective (presse, cinéma, radio, télévision): 1944-1950*. Bruxelles, 1965.
- BOON (G.). *De Belgische radio-omroep tijdens de Tweede Wereldoorlog. Het NIR-INR in het verzet, 1939-44*. Wommelgem, 1988.
- BREWAEYS (E.), VOORHOEF (D.), VOETS (F.). *Wetboek media en journalistiek*. Malines, 2014.
- BURGELMAN (J.-C.). *Omroep en politiek. Het Belgische audiovisuele bestel als inzet en resultante van de naoorlogse partijpolitieke machtsstrategieën (1940-1960)*. Bruxelles, 1990.

---

<sup>(1)</sup> Les auteurs remercient Joachim Derwael (AGR) Albert Maene (VRT), Renate Ducomble (BRF), Sara Vercauteren et Josien Van Besouw (Mediaaan), Tine Dsinter (SBS) et Florian Delabie (RTBF) pour les renseignements et expertise. Avec la collaboration de Iris Jennes, Karel Deneckere, Ilse Schooneknaep, Sarah Gillaerts et Jolien van Keulen.

- BURGELMAN (J.-C.), BILTEREYST (D.), PAUWELS (C.), eds. *Audiovisuele media in Vlaanderen: analyse en beleid*. Bruxelles, 1995.
- CAUDRON (J.). *Media Morgen. De media op hun kop*. Louvain, 2012.
- CAUDRON (J.), NEELE (L.), WELLENS (G.), WAUTERS (D.). *Het nieuwe tv kijken. Een positieve kijk op televisie in Vlaanderen*. Louvain, 2014.
- CAUFRIEZ (P.) *Histoire de la radio francophone en Belgique*. Bruxelles, 2015.
- CAUFRIEZ (P.), DEPASSE (B.), GASPARD (N.). *100 ans de radio en Belgique*. Waterloo, 2013.
- CAUFRIEZ (P.), LENTZEN (E.). *Trente ans de radio en Communauté française (1978-2008)*. Bruxelles, 2009.
- CEULEERS (J.). *Uitgekeken: mijn wonderjaren*. Anvers, 1999.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL. *Dix ans de régulation de la radiodiffusion en Communauté française de Belgique*. Bruxelles, 2007.
- COOL (I.). *Analyse van de Belgische (reclame)media*. Gand, 2014.
- D'HAENENS (L.), ICHAU (E.), eds. *U luistert naar radio. Gebruik, functies en productie*. Gand, 2014.
- DE BENS (E.), RAEYMAECKERS (K.), eds. *Regionale media in Vlaanderen: een doorlichting*. Gand, 1998.
- DECALUWÉ (C.). *Live or let die. Is er nog een toekomst voor de VRT?* Roeselare, 2010.
- DEJONGHE (H.). *Van kijkvoer tot koopwaar: een halve eeuw leven met televisie*. Bruxelles, 2012.
- DHOEST (A.). *Populaire televisie: essays*. Louvain, 2006.
- DHOEST (A.). *Stars and National Character: an Analysis of Flemish Star Actors*. Gand, 2005.
- DHOEST (A.). *De verbeelde gemeenschap: 50 jaar Vlaamse tv-fictie en de constructie van een nationale identiteit*. Louvain, 2004.
- DHOEST (A.), VAN DEN BULCK (H.), eds. *Publieke televisie in Vlaanderen. Een geschiedenis*. Gand, 2007.
- DILLEMANS (R.), SCHRAMME (A.), eds. *Wegwijs Cultuur*. Louvain, 2005.
- DONDERS (K.), VAN DEN BULCK (H.). *De VRT in de 21<sup>e</sup> eeuw: overbodige luxe of maatschappelijke meerwaarde?* Anvers, 2012.
- EVERAERTS (J.-P.). *De documentaire film & televisie in Vlaanderen*. Diegem, 1995.
- EVERAERTS (J.-P.). *Een kwarteeuw Vlaamse video- & televisie-industrie: van bedrijfsfilm tot beeldbuisglitter*. Bruxelles, 1999.
- EVERAERTS (J.-P.). *Film in België een permanente revolutie: inleiding tot de geschiedenis en actualiteit van de filmproductie, -distributie en -exploitatie in België: documentaire, speelfilm en animatiefilm*. Bruxelles, 2000.
- GATZ (S.). *Over media heb ik niets te zeggen*. Louvain, 2016.
- GROFF (F.). *Ici Flagey, à vous Reyers ...: Cinquante ans dans les coulisses de la RTBF télévision*. Charleroi, 2003.
- GOOSSENS (C.). *Radio en televisie in Vlaanderen: een geschiedenis*. Louvain, 1998.
- HEMMERECHE (K.). *De magie van radio en televisie*. Gand, 1997.
- HENDERICKX (W.). *Het gebouw van het nir, 50 jaar: een herdenking en herdenking*. Bruxelles, 1985.
- HOOGHE (M.), DE SWERT (K.), WALGRAVE (S.), eds. *De kwaliteit van het nieuws. Kwaliteitsindicatoren voor televisieverslaggeving*. Louvain, 2006.

- HOOIGHE (M.), DE SWERT (K.), WALGRAVE (S.), eds. *Televisienieuws als venster op de wereld*. Louvain, 2005.
- HOOSEMANS (F.). *La radio-scolaire en Belgique*. Bruxelles, 1949.
- INGBERG (F.), PHILIPPOT (J.-P.), MAIRESSE (F.). *RTBF 50 ans. L'extraordinaire jardin de la mémoire*. Morlanwelz, 2004.
- JANSSEN (F.). *Lang leve de tv! 60 jaar televisie*. Furnes, 2013.
- JONGEN (F.). *Le droit de la radio et de la télévision*. Bruxelles, 1989.
- JONGEN (F.), STÉPHANY (P.). *Audiovisuel, les révolutions de 1989*. Bruxelles, 1989.
- JONGEN (F.), ed. *Médias et service public*. Bruxelles, 1992.
- JOOSSENS (L.), HERMAN (K.), MOLISSE (N.). *La publicité télévisée en Belgique*. Bruxelles, 1981.
- LANOTTE (M.), DUPONT (C.), JESPERS (J.-J.). *L'Univers au jour le jour. Trente ans d'histoire du Journal télévisé de la RTBF*. Bruxelles, 1986.
- LHOIR (G.). *La Mission Samoyède: les maquisards de la Radio nationale belge 1940-1944*. Bruxelles, 1984.
- LIBERT (M.). *VTM. De euforie voorbij*. Louvain, 1992.
- MOREAS (M.A.), PICKERY (J.). *Mediagelettertheid in een digitale wereld*. Bruxelles, 2011.
- MUSSCHOOT (I.), LOMBAERTS (B.). *Media in Beweging. Handboek voor de professional*. Louvain, 2008.
- OP DE BEECK (J.). *Omroepen in de woestijn*. Louvain, 1985.
- PAUWELS-BOON (G.). *L'origine, l'évolution et le fonctionnement de la radiodiffusion au Zaïre de 1937 à 1960*. Tervuren, 1979.
- RAATS (T.), VAN DEN BULCK (H.), D'HAENENS (L.), eds. *Een VRT voor morgen of morgen geen VRT meer? De publieke omroep tussen politiek, publiek, partners en concurrenten*. Kalmthout, 2016.
- RASE (C.). *Les ondes en uniforme: la propagande de Radio Bruxelles en Belgique occupée (1940-1944)*. Namur, 2011.
- ROEKENS (A.). *Mon bel écran, dis-moi qui est encore belge ...: la RTB(F) face au débat identitaire wallon (1962-2000)*. Namur, 2009.
- RTBF PROMOTION. *Histoire de la radio et de la télévision en Belgique*. Bruxelles, 1991.
- SANCTORUM (J.), THEVISSSEN (F.), eds. *Media & journalistiek in Vlaanderen: kritisch doorgelicht*. Louvain, 2009.
- SMET (K.). *Waar staat die rode knop? Vlamingen en hun digitale televisie*. S.l., 2013.
- STANDAERT (L.). *Vrije radio in Vlaanderen*. Kalmthout, 1986.
- STEVENS (D.). *Toezicht in de elektronische-communicatiesector. Constitutionele en institutionele aspecten van de wijzigende rol van de overheid*. Gand, 2010.
- STEVENS (D.), VALCKE (P.), JOST (J.) e.a. *Communicatierecht*. Bruxelles, 2013<sup>2</sup>.
- THEVISSSEN (F.), BARREZ (D.), CARON (B.), DECALUWE (C.), VAN DER KELEN (L.). *De vierde onmacht: journalisten, politici en critici over media en journalistiek*. Louvain, 2010.
- TJHOI (N.S.). *Radio for life. Wonderlijke verhalen over 100 jaar radio*. Tielt, 2014
- VALCKE (P.). *Digitale diversiteit: convergentie van media, telecommunicatie- en mededingingsrecht*. Bruxelles, 2004.
- VALCKE (P.), DUMORTIER (J.), eds. *Trends in digitale televisie: juridische uitdagingen*. Bruges, 2008.

- VAN BAUWEL (S.), VAN DAMME (E.), VERSTRAETE (H.). *Diverse mediawerelden. Hedendaagse reflecties gebaseerd op het onderzoek van Frieda Saeys*. Gand, 2010.
- VAN CASTEREN (A.). *25 dozijn rode rozen: een kwarteeuw Vlaamse televisie*. Gand, 1978.
- VAN ROE (P.). *Zijne Majesteit de Kijker*. Louvain, 1999.
- VAN ZUYLEN (J.J.L.). *Radio en televisie encyclopedie voor Nederland en België*. Amsterdam-Anvers, 1939. Nouvelles éditions en 1946 et 1957. Consacre de larges passages à la radiodiffusion en Belgique (flamande).
- VANDENBREEDEN (J.), WANGERMÉE (R.). *Studio 4 omroepgebouw, Flagey, 1933-2002*. Bruxelles, 2004.
- VANDERPOORTEN (J.). *Journalistiek in perspectief*. Louvain, 2014.
- VANSPAUWEN (B.). *De reclamejongens: over verleiding in reclame, media en politiek*. Louvain, 2003.
- VERHEIJEN (G.). *De opeising van radiotoestellen in België in wo II*. S.l., 2015.
- VOORHOOF (D.). *Handboek Mediarecht*. Bruxelles, 2006.
- VOORHOOF (D.) e.a. *Medialex. Bronnenverzameling van de media- en informatiewetgeving*. Gand, 2000.
- WITTE (E.). *De breedte van het scherm*. Anvers, 1994.
- La radio dans le monde. Bulletin de documentation et d'information*. Bruxelles, 1947-1949.
- Bulletin de documentation et d'information*. Bruxelles, 1949-1958.
- Revue de l'UER, Cahiers A & B*. Bruxelles, 1958-.

## 2. Aperçu historique

En 1923, la *Société belge de Radiodiffusion* fonda la *SA Radio belge* qui diffusa des émissions de radio en français dès le 23 novembre de la même année. Le premier journal radio belge diffusé sur les ondes le 1<sup>er</sup> novembre 1926. Après la création d'un équivalent *NV Radio* le 9 février 1929, des émissions en néerlandais furent réalisées régulièrement à partir du 6 octobre 1929. La loi du 18 juin 1930 institua un organe unitaire de droit public, le *Nationaal Instituut voor Radio-omroep* (NIR) / *Institut national de Radiodiffusion* (INR). Ce n'est qu'en 1937 qu'un directeur général fut nommé pour chaque branche linguistique. Ce service public ne disposait nullement d'un monopole absolu de diffusion. En effet, la loi sur la radiodiffusion du 18 juin 1930 prévoyait l'attribution d'une part importante du temps d'émission, à savoir deux cinquièmes environ, à des associations de radiodiffusion. Celles-ci avaient l'entière responsabilité de la production de ce temps d'antenne. Du côté de l'INR, on trouvait les associations suivantes: *Radio catholique belge* (RCB), *Radio Émissions socialistes d'Expression française* (RESEF), *Société libérale de Radiodiffusion* (Solidra) et *Radio Wallonie* (RW) depuis 1932. Du côté du NIR, on retrouvait les associations suivantes: *Katholieke Vlaamse Radio-omroep* (KVRO), *Socialistische Arbeiders Radio-omroep voor Vlaanderen* (Sarov), *Libérale Radio-omroep* (Librado) et *Vlaams nationale Radio-omroep* (Vlanara). Ces associations étaient tenues de présenter, outre des émissions d'informations, divers programmes éducatifs ou de divertissement. Autre entorse au monopole de diffusion, la loi du 14 mai 1930 prévoyait notamment que le ministre compétent

pouvait autoriser de petites radios commerciales privées. Ces diffuseurs très régionalisés se développèrent, principalement en région francophone dans un premier temps. La Flandre ne fut pas longtemps en reste. En 1937, un réseau d'environ dix-huit chaînes privées couvrait le territoire de la Belgique. Citons pour le côté néerlandophone : *Westvlaamse Radio-omroep*, *Radio Antwerpen*, *Radio Kortrijk*, *Radio Zoölogie*, *Radio Vlaanderen* et *Radio Loksbergen*. Du côté francophone, on distingue : *Radio Schaerbeek* (la plus ancienne et la plus importante station), *Radio Conférences*, *Radio Liège expérimental*, *Radio Seraing*, *Radio Ottomort*, *Radio Verviers*, *Radio Châtelineau*, *Radio Wallonie-Bonne Espérance*, *Radio Binche*, *Radio Vannes*, *Radio Cointe Liège* et *Radio Ardenne*.

La Seconde Guerre mondiale sema la confusion dans le paysage radiophonique. Lorsque la guerre éclata, une partie des radios fuirent en France avant de revenir plus tard en Belgique. Certaines d'entre elles se rattachèrent à *Sender Brüssel*. À partir du 28 septembre 1940, il était possible d'entendre la voix de la *Radio België / Radio Belgique* libre diffusée sur les «European services» de la BBC. En outre, à partir du 13 octobre 1942, le gouvernement belge de Londres instaura la *Belgische Nationale Radio-omroep* (BNRO) / *Radio-diffusion nationale belge* (RNB), la société de radiodiffusion officielle en exil. Le 16 mai 1943, une section de la BNRO / RNB vit le jour à Léopoldville. C'est de là qu'opérait depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1940 la *Radio Congo belge* créée par le gouverneur général. Ce siège de la BNRO / RNB fut créé parce que la BBC (depuis le 9 septembre 1943) n'accordait à la RNB que deux fois quinze minutes d'antenne. Citons enfin la radio résistante *Samoyède*, créée dans la clandestinité sur ordre du gouvernement. Après la guerre, la Belgique comptait simultanément deux organisations de radiodiffusion : l'INR qui prenait en charge l'infrastructure technique et la RNB qui réalisait les émissions mêmes. L'arrêté du 14 septembre 1945 supprima la RNB, mais les émissions continuèrent à être réalisées sous l'appellation de la BNRO / RNB pendant quelque temps. Cet arrêté vint provisoirement confirmer le statut de l'INR. En pratique néanmoins, il entraîna d'importantes réorganisations, puisque les radios privées furent interdites et remplacées par les radios régionales de l'INR. Les «chroniques» politiques, économiques, sociales et autres qui virent le jour devaient remplacer les associations de radioémission d'avant-guerre. Le 1<sup>er</sup> octobre 1945 commencèrent les émissions en langue allemande : il s'agissait au début d'une vingtaine de minutes par jour, qui passèrent à trente dès 1949. En 1951, sans couverture officielle, commencèrent à s'effectuer les premiers essais de télévision, pour aboutir, dès 1953, aux premières émissions.

La loi organique des instituts de la radiodiffusion, qui fut promulguée le 18 mai 1960, instaura deux instituts distincts, chacun pourvu de son propre conseil d'administration, la BRT et la RTB, ainsi qu'un Institut des Services communs chapeautant la gestion et l'exploitation des services techniques, l'administration, les finances, les orchestres ainsi que les émissions internationales, et enfin la *Belgischer Rundfunk* (BRF, lancée en 1961). Trois réseaux radio furent développés. Les services de radiodiffusion, surtout du côté francophone, connurent une forte décentralisation à partir de 1970. La RTB fonda donc, à partir de 1972, quatre centres de production radiophonique à part entière (Liège, Mons, Namur et Bruxelles) et deux centres de télévision (Liège et Charleroi). Un décret promulgué le 9 avril 1973 disposait que la nomination des membres du Conseil d'admi-

nistration relevait de la compétence des Conseils culturels respectifs. La loi du 18 février 1977 dissolut l'Institut des Services communs et autonomisa le *Belgischer Rundfunk und Fernsehzentrum für Deutschsprachige Sendungen*. Depuis la dissolution de cet institut le 1<sup>er</sup> juillet 1977, les radiodiffusions néerlandophones et francophones forment deux instituts entièrement distincts qui relèvent de la compétence de leur Conseil culturel respectif (plus tard appelé Conseil communautaire). Deux décrets vinrent entériner cette évolution : celui du 12 décembre 1977 portant statut de la *Radio Télévision belge de la Communauté culturelle française* et celui du 19 décembre 1979 portant statut de la *Belgische Radio en Televisie, Nederlandstalige Uitzendingen*.

Un autre changement important intervint dans le paysage médiatique de l'époque : le nouveau statut de la BRT permettait en effet la création d'associations autorisées à émettre, ce qui élargit sensiblement le système existant des programmes invités. Le temps d'émission maximal accordé à ces tiers pour réaliser leurs commentaires et autres pouvait aller jusqu'à 50% du temps d'antenne alloué au service des informations de la BRT. Le décret du 22 décembre 1982 amenait déjà le temps d'émission total des tiers à 120 heures, réparties sur les deux réseaux de télévision de la BRT. Ces tiers fonctionnaient de manière entièrement autonome. La BRT n'était responsable que de l'infrastructure technique. Seules les associations ou fondations non commerciales pouvaient, à la demande de l'exécutif de la Communauté flamande, être reconnues comme « tierces parties » par le Roi. Leurs programmes devaient uniquement être destinés à transmettre des commentaires informatifs et des opinions issus des courants politiques, sociaux, culturels, sociétaux et confessionnels représentatifs. La plupart des tiers furent instaurés en 1980 en vertu de ces dispositions. Leurs premières émissions débutèrent en mars 1981. Parmi les tiers politiques, nous distinguons : *Christen-democratische Omroep* (CDO), *Socialistische Omroep Maatschappij* (SOM), *Liberale Radio-omroep* (Librado), *Groene Omroep*, *Vlaams-nationale Omroepstichting* (VNOS) (porte-parole de la VU) et la *Nationalistische Omroep Stichting* (NOS) (porte-parole du Vlaams Blok, qui allait devenir le Vlaams Belang). Au début des années 1980, la *Nederlandse Omroepstichting* (NOS) (porte-parole du parti UDRT) était elle aussi active. Quatre tiers confessionnels furent reconnus : *Het Vrije Woord* (HVW), *Katholieke Televisie- en Radio-omroep* (KTRO), *Protestantse Omroep* et *Israëlitisch Godsdienstige Uitzendingen*. Il existait enfin plusieurs tiers associés à des associations professionnelles siégeant au Conseil économique régional pour la Flandre (Gewestelijke Economische Raad voor Vlaanderen, qui allait devenir le SERV) : *Teleon* (VEV), *Middenstandstribune* (NCMV), *Stichting Syndicale Omroep* (ABVV), *ACV-Informatief*, *Liberale Omroepvereniging* (ACLVB) et *Agrarische Televisie en Radio-omroep* (Boerenbond). La RTBF attribua également du temps d'antenne à dix-huit tiers différents. Il s'agissait toutefois d'un nombre minime d'heures effectives.

En 1990, la BRT changea de dénomination officielle et devint la *Belgische Radio en Televisie, Omroep van de Vlaamse Gemeenschap*. Dans le même temps, un pourcentage fixe des redevances radio et télévision lui était réservé comme dotation annuelle. Par ailleurs, elle pouvait tirer de nouveaux revenus des recettes issues du sponsoring, de la publicité commerciale et de la publicité non commerciale à la radio, des messages d'utilité publique ainsi que des recettes découlant

de la coproduction et du cofinancement. Le 10 août 1990 fut fondée la *Vlaamse Audiovisuele Regie* (VAR), en exécution d'un accord de coopération précédemment conclu entre la BRT et la *Vlaamse Uitgevers Maatschappij* (VUM). La VAR avait pour mission de récolter les revenus du sponsoring et de la publicité. Le 27 mars 1991, le décret «portant statut de la Nederlandse Radio- en Televisie-uitzendingen in België, Omroep van de Vlaamse Gemeenschap» changea à nouveau l'appellation la BRT, dont l'abréviation officielle devint BRTN. La radio-diffusion flamande pouvait dorénavant appliquer une politique du personnel plus souple (personnel contractuel et statutaire) et acquit ainsi une plus grande marge de manœuvre.

En février 1996, les fonctions de directeur général et d'administrateur général furent supprimées au profit d'un administrateur délégué assisté d'un Comité de direction. Le statut actuel est régi par le décret du 29 avril 1997 «relatif à la transformation de la BRTN en une société anonyme de droit public» qui prévoyait de transformer l'institution publique «BRTN» (sans interruption de la continuité de sa personnalité juridique) en une société anonyme de droit public intitulée *Vlaamse Radio- en Televisieomroep* (VRT). Cette transformation entra en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1998 en vertu de l'arrêté du gouvernement flamand du 9 décembre 1997. Toutes les actions émises lors de la transformation furent attribuées à la Communauté flamande qui ne peut céder ses parts. Les émissions de tiers furent limitées dans le temps et les émissions de télévision réalisées par les tiers du SERV furent supprimées. Un contrat de gestion fut adopté pour la première fois entre le ministre de tutelle et la VRT.

Si, du côté flamand, la politique a clairement perdu du terrain, c'est beaucoup moins le cas du côté francophone. Le statut et les structures internes de la RTBF n'évoluèrent guère entre 1977 et 1997. La radiotélévision publique était toutefois autorisée à diffuser de la publicité commerciale depuis 1989. Pour ce faire, fut fondée TVB, une filiale de la régie RMB (créée en 1985) de la RTBF et de la régie IP du concurrent commercial RTL-TVI. L'accord relatif à TVB stipulait une répartition fixe des revenus de la publicité entre les deux chaînes (75% pour RTL, 25% pour la RTBF) et attribuait des compensations à la presse écrite. En juillet 1996, l'accord relatif à TVB fut résilié et depuis lors, la gestion des espaces publicitaires pour la RTBF est réalisée de manière autonome par la RMB. Pendant les années 1990, la RTBF adopta une politique active de coopération et de participation à l'égard des chaînes thématiques étrangères ou francophones paneuropéennes, dont TV5, Arte, Canal+ Belgique, Eurosport et Euronews.

En 1997, la RTBF fut transformée par décret en une entreprise culturelle publique autonome de la Communauté française, ce qui permit au Conseil d'administration d'obtenir davantage d'autonomie et de reconnaître les 5 centres régionaux. La chaîne peut depuis lors fonder des filiales et externaliser certaines tâches (à l'exception de la mission d'information). Le premier contrat de gestion fut également signé la même année, pour une durée de quatre ans. En 1998, les réseaux radio de la RTBF connurent une réforme qui augmenta sensiblement leur nombre d'heures d'émission. En 2001, la RTBF lança RTBF SAT, un canal diffusé dans toute l'Europe grâce au satellite Astra. Un an plus tard, une opération de modernisation eut lieu avec la rédaction d'une charte mettant l'accent sur les nouvelles valeurs et priorités de la chaîne. Le plan allait de pair avec une remise

à neuf partielle des réseaux et l'adoption d'un nouveau style. En 2004, les réseaux radio furent renommés et se virent dotés d'un nouvel objectif. L'année suivante, c'est l'ensemble du style de la maison qui fut modernisé.

Les structures de la BRF ne changèrent pas de manière fondamentale à partir de l'autonomisation en 1977, mais le nombre d'heures d'émission s'accrut systématiquement et 1993 marqua l'arrivée de la télévision communautaire, sous la forme d'un magazine d'information hebdomadaire diffusé le week-end. La BRF compte depuis une deuxième chaîne. Entretemps la BRF a obtenu une deuxième chaîne. À partir de 2012 leur offre d'émissions est considérablement élargie. La direction de la BRF (*Direktionsrat*) surveille le financement, le personnel et la programmation. Le *Director* se trouve à la tête de l'institution. Le *Geschäftsführungsvertrag*, conclu entre le gouvernement de Communauté germanophone et la BRF définit la tâche de la télévision publique. Le *Verwaltungsrat* est l'organe de contrôle, composé de membres du Conseil de la Communauté germanophone.

La loi du 6 février 1987 autorisa la publicité commerciale à la télévision et reconnut une chaîne de télévision commerciale nationale par communauté, ce qui se traduisit, pour la communauté française, par la reconnaissance de RTL-TVI ([www.rtl.be](http://www.rtl.be)), une filiale de la CLT luxembourgeoise qui était déjà présente depuis les années 1970 sur le câble belge, avec sa chaîne RTL. RTL-TVI fut lancée en 1987 avec une licence d'émission luxembourgeoise, mais elle diffusait des émissions pour les Belges luxembourgeois depuis 1982. La chaîne appartient en partie au groupe RTL, en partie au groupe belge Audiodresse. En 1995, RTL lança une deuxième chaîne, Club RTL, suivie en 2003 d'une troisième, Plug TV, ciblant les jeunes. Le groupe RTL, société mère à l'origine des chaînes commerciales, avait été fondé en 1931. Il appartient aujourd'hui presque entièrement au géant allemand des médias Bertelsmann. Plus tard, suivirent les chaînes commerciales du groupe AB ([www.ab3.be](http://www.ab3.be)) et les chaînes payantes de BeTV ([www.betv.be](http://www.betv.be)).

Du côté flamand, l'entreprise VTM (Vlaamse Televisie Maatschappij, depuis février 2014 connu sous le nom de «Medialaan», [www.medialaan.be](http://www.medialaan.be)) fut fondée par neuf éditeurs en 1987 et presque immédiatement reconnue par le gouvernement flamand comme organisme de radiodiffusion commercial. Elle commença à diffuser des émissions le 1<sup>er</sup> février 1989. Le paysage télévisuel se composait dès lors d'une chaîne publique et d'une chaîne commerciale. Des pressions exercées de toutes parts incitèrent les décideurs politiques à créer ce duopole, qui était en réalité un monopole pour VTM, unique chaîne autorisée à percevoir des recettes commerciales. 1995 vit le lancement de VT4, une chaîne commerciale qui émettait depuis le Royaume-Uni (pour contourner les obligations imposées aux chaînes belges). VT4 ([www.vt4.be](http://www.vt4.be)) appartient au groupe SBS Broadcasting Group, représenté dans divers pays d'Europe. En 2007, SBS fut racheté par le groupe ProSiebenSat.1, qui devint alors le deuxième groupe télévisuel européen (après RTL). La création de VT4 alla de pair avec le lancement de Ka2, la petite sœur de VTM ([www.2be.be](http://www.2be.be)), la même année.

Tout au long des années 1990, le paysage médiatique connut une explosion du nombre d'heures d'émission et de canaux, ce qui ouvrit la voie aux chaînes thématiques, phénomène très marqué aux États-Unis. Suite au succès de MTV, ce sont surtout les chaînes de musique et pour jeunes qui devinrent populaires en Flandre. Après la rupture de la division belge avec The Music Factory néer-

landaise ([www.tmf.be](http://www.tmf.be)), une série de chaînes thématiques suivaient, y compris des chaînes de musique, de finances/politique et de lifestyle. L'année de création de VTM fut également marquée par des tendances à la libéralisation sur l'ensemble du continent européen. À partir de la seconde moitié des années 1980, la Commission européenne s'intéressa elle aussi de plus en plus au dossier audiovisuel, ce qui donna lieu, en 1989, à la directive «Télévision sans frontières» qui est, aujourd'hui encore, considérée comme la clé de voûte de la politique audiovisuelle au sein de l'Union européenne. En raison de l'explosion du nombre d'heures d'émission et de canaux disponibles, des tendances à la libéralisation et du besoin de professionnalisation du secteur audiovisuel, l'idée de créer un secteur de production indépendant s'imposa peu à peu, notamment au sein même de l'Union européenne. Dans la foulée des pionniers comme Studio Amusement, Endemol et Woestijnvis, les maisons de production se firent progressivement plus nombreuses en Flandre. Et même si le secteur reste particulièrement dépendant de la situation économique des chaînes de télévision, quelques acteurs – comme Woestijnvis, Eyeworks, Kanakna – réussissent à maintenir une position très solide, notamment en se spécialisant dans l'exploitation des droits relatifs au format par rapport à l'étranger.

Brisant le monopole radio du service public en 2001, 4FM et Q-Music (VMMa) furent les premières radios commerciales nationales en Flandre. 4FM allait également devenir, plus tard, la propriété du groupe VMMa. Il existait déjà, dans les deux régions, quelques stations commerciales régionales populaires (Bel RTL, NRJ, Contact, etc.). Elles émettaient dans la majeure partie des deux régions à partir d'un réseau de fréquences locales et d'une puissante fréquence dans les grandes villes.

L'évolution des chaînes de télévision régionales diffère en communauté flamande et en communauté française. En Wallonie, de telles initiatives existaient déjà dans les années 1970, souvent avec l'appui des pouvoirs publics. En 1985, elles furent institutionnalisées par décret sous l'appellation «TVLC» (Télévisions locales et communautaires). En 1987, elles furent dotées, par décret, d'objectifs concrets mettant l'accent sur l'aspect informatif. En 1991, un décret complémentaire vint entre autres régir les conditions d'agrément et les possibilités de subvention. En Flandre, la télévision régionale fut autorisée en vertu du décret relatif au câble de 1987. Les pouvoirs publics n'apportèrent toutefois aucune contribution financière, ce qui jeta le doute sur la viabilité commerciale des chaînes régionales. Une seule chaîne demanda un agrément et put commencer à émettre, à savoir AVS (Gand-Eeklo).

Deux nouveaux décrets, datés de 1991, permirent d'affiner le cadre juridique, notamment en ce qui concerne le financement et les possibilités de diffusion de publicité. En 1993 et en 1994, presque toutes les zones de diffusion se mirent à émettre. Lorsque le décret fut à nouveau modifié en 1995 afin de pouvoir fusionner les zones de diffusion voisines, la dernière zone vide (Malines) fut enfin dotée d'une télévision régionale. Du côté flamand, nous retrouvons donc en 2008 : ATV (Anvers, [www.atv.be](http://www.atv.be)), AVS (Flandre-Orientale, [www.avs.be](http://www.avs.be)), Focus-tv (Flandre occidentale, [www.focustv.be](http://www.focustv.be)), Ring-TV (Brabant flamand, [www.ringtv.be](http://www.ringtv.be)) ROB TV (Brabant flamand, [www.robtv.be](http://www.robtv.be)), RTV (Anvers, [www.rtv.be](http://www.rtv.be)), maintenant BRUZZ (Région Bruxelles-Capitale, [www.bruzz.be](http://www.bruzz.be)), TVL (Limbourg, [www.tvl.be](http://www.tvl.be)), TV

Oost (Flandre orientale, [www.tvoost.be](http://www.tvoost.be)), wTV (Flandre occidentale, [www.wtv.be](http://www.wtv.be)). Les chaînes régionales en Belgique francophone sont les suivantes : Antenne Centre (Hainaut, [www.antenne-centre.be](http://www.antenne-centre.be)), Canal C (Namur, [www.canalc.be](http://www.canalc.be)), Canal Zoom (Namur/Brabant wallon, [www.canalzoom.com](http://www.canalzoom.com)), MATélé (Luxembourg, [www.matele.be](http://www.matele.be)), No Télé (Hainaut, [www.notele.be](http://www.notele.be)), RTC (Liège, [www.rtc.be](http://www.rtc.be)), Télé MB (Hainaut, [www.telemb.be](http://www.telemb.be)), Télésambre (Hainaut, [www.telesambre.be](http://www.telesambre.be)), Télévesdre (Liège, [www.televesdre.be](http://www.televesdre.be)), Télé Bruxelles, depuis janvier 2016 bx1. (Région Bruxelles-Capitale, [www.bx1.be](http://www.bx1.be)), TV Lux (Luxembourg, [www.tvlux.be](http://www.tvlux.be)), TV COM (Brabant wallon, [www.tvcom.be](http://www.tvcom.be)), Vidéoscope (Namur).

En partie en raison de la convergence des médias, des télécommunications et d'internet, mais aussi à cause des déficits structurels souvent permanents et du caractère particulier du produit audiovisuel, le secteur des médias est sujet au phénomène de concentration. Le marché audiovisuel belge ne semble pas y avoir échappé. Il en résulte une imbrication entre radiodiffusion, maisons de production et presse écrite ainsi que l'émergence sur le marché belge d'une série de groupes médiatiques dominants (un phénomène déjà naissant lors de la création de VTM, dont les grands groupes de presse Persgroep et Roularta devinrent actionnaires) issus pour la plupart de la presse écrite : De Persgroep, Con centra, Roularta, Corelio (successeur de VUM) et Sanoma.

À la fin des années 2000, la convergence des médias, télécommunications et l'internet ont profondément secoué les positions et activités des acteurs dans le secteur audiovisuel, ainsi que – et surtout – les modèles de recettes de différents acteurs. L'évolution numérique et l'impact croissant d'internet sur la distribution des médias audiovisuels ont également considérablement augmenté l'importance d'un nouvel ensemble d'acteurs.

L'avènement du numérique et l'influence croissante d'internet sur la distribution des médias audiovisuels ont fortement accru l'influence d'une série de nouveaux acteurs. Fournisseurs et distributeurs, gestionnaires de réseaux, exploitants de câbles, etc. jouent aujourd'hui un rôle d'agrégateurs et de distributeurs de contenus. En Belgique, Proximus et Telenet (par exemple Play et Play More) sont pour ainsi dire les seules entreprises à rivaliser pour offrir aux téléspectateurs des programmes numériques et haute définition. Il convient également de souligner l'importance des prestataires de services techniques chargés de l'enregistrement et de la distribution.

Par conséquent, des distributeurs sont devenus en partie des 'radiodiffuseurs' eux-mêmes, et vont dans une mesure croissante, investir dans des propres productions (par ex. séries de fiction). Les modifications dans l'utilisation des médias font en sorte que les modèles de financement des acteurs audiovisuels sont gravement secoués. Cela est encore renforcé par la présence des nouveaux acteurs, comme Netflix, dans le marché belge (depuis septembre 2014), qui défient des acteurs existants.

De nombreuses tendances à la concentration sur le marché médiatique en Belgique ont renforcé l'emprise d'acteurs étrangers sur le marché belge. Ainsi, le secteur de la production indépendante en Flandre, qui est fortement fragmenté avec des petites entreprises diverses, est confronté à un mouvement de consolidation. Depuis 2014, Eyeworks fait partie de Warner Bros Television Group. Studio A est intégré au groupe de Mediaaan, Sultan Sushi et les Raconteurs

ont cessé d'exister, alors que Skyline et DeMensen ont fusionné et Kanakna a rejoint le groupe Zodiak Européen, qui opère depuis sous le nom de 'Zodiak Belgium'. Les grands groupes de médias ont également connu des restructurations importantes. En 2012, un consortium de Woestijnvis, Sanoma et le groupe d'édition Corelia, ont repris les chaînes de SBS Belgium, après que le groupe de médias allemand ProsiebensAT.1 avait mis les chaînes de SBS dans l'étalage vu qu'elles n'étaient pas économiquement viables. VT4 et Vijftv se transformèrent en VIER ([www.vier.be](http://www.vier.be)) et VIJF ([www.vijf.be](http://www.vijf.be)). Un an après, Sanoma fut obligé de céder ses activités de télévision et l'année suivante Telenet s'est engagé dans le holding au-dessus de SBS, ce qui causa une forte résistance de la part de Media- laan. Après une enquête de la Commission européenne, l'acquisition par Telenet était approuvée le 24 février 2015; le géant du câble américain (la société mère Liberty Global) prenait ainsi le contrôle d'une importante entreprise de médias belge (comprenant non seulement SBS, mais aussi la maison de production Woestijnvis entre autres). Cette reprise des chaînes SBS par le consortium de Corelia – entre-temps fusionné avec Concentra en ce qui concerne les titres de journaux, sous le nom de 'Mediahuis' – De Vijver et Telenet, a fortement ébranlé le monde des médias en 2014. On s'interrogea sur l'impact potentiel de l'acquisition d'une chaîne de télévision par un distributeur, notamment à cause de la position prédominante de Telenet sur le marché du câble. Media- laan a également ajouté Joe.fm, Vitaya et VTM Kzoom à son portefeuille de marques. Jim-tv a été dissoute en 2015 et est désormais devenue la chaîne de jeunesse Kadet. En 2016, Media- laan a repris la chaîne de télévision 'Acht' et SBS a lancé 'ZES', une chaîne de télévision dédiée aux séries de fiction. Sous la marque Stievie ([www.stievie.be](http://www.stievie.be)) les grandes chaînes ont lancé un service catch up pour regarder la télévision numérique sur *smart-phone* ou tablette dès février 2013.

Le numérique et les nouvelles applications mènent en outre à la transmédialité ainsi qu'à l'hybridation de l'offre médiatique, de l'expérience et de la consommation des médias. L'évolution constante du paysage médiatique a également des incidences politiques, ce qui se traduit notamment par une convergence entre la politique médiatique audiovisuelle et certains domaines politiques tels que l'enseignement, l'innovation, l'économie et la société de l'information. En vue d'anticiper ces évolutions, la directive européenne «Télévision sans frontières» a été remodelée en une directive sur les services de médias audiovisuels qui, à son tour, est transposée en Flandre dans les décrets relatifs aux médias.

Les dernières années, les gouvernements misent sur le développement d'une politique dite de «sagesse [ou de connaissance] des médias» (qui s'est concrétisée, entre autres, par la création du «Kenniscentrum voor Mediawijsheid»), du management de talents dans le secteur audiovisuel (ce qui a conduit à la négociation d'une Charte Sociale et à la constitution d'une Académie des Médias pour l'enseignement), et d'innovation de médias (ce qui s'est concrétisé, entre autres, dans le centre d'expertise iMinds MIX jusqu'en 2015).

Les gouvernements flamands expriment, à l'instar des acteurs flamands, leurs inquiétudes concernant la viabilité du financement des programmes télévisés flamands et l'écosystème des opérateurs flamands. Ceci formait, entre autres, l'enjeu des discussions lors des 'États généraux' pour les médias. Partant notamment de ce point de vue, le «Décret de Stimulation», promulgué en 2014, oblige

les câblodistributeurs à investir dans des fictions télévisées. En 2015, le système fédéral belge du *tax shelter* (actif depuis 2004), qui vise à soutenir le secteur du cinéma, du documentaire et de la fiction télévisée, a été réformé en vue d'une plus grande transparence et efficacité. Afin d'anticiper des changements, la Commission européenne a lancé en 2015 un nouveau processus pour mieux adapter la Directive «Services de Médias audiovisuels» aux nouveaux besoins du paysage médiatique.

Le décret portant création de l'agence autonomisée externe de droit public «Vlaamse Regulator voor de Media» (Régulateur flamand des Médias) et modifiant certaines dispositions des décrets relatifs à la radiodiffusion et à la télévision, donna lieu en 2005 à la création d'un régulateur flamand des médias ([www.vlaamseregulatormedia.be](http://www.vlaamseregulatormedia.be)). Le régulateur veille au respect des décrets relatifs à la radiodiffusion et des contrats de gestion avec le service public. L'agence remplace les organes qui étaient précédemment chargés du contrôle des médias : le Commissariat flamand des médias, chargé du respect de la réglementation et de l'attribution des autorisations ; le Conseil flamand des litiges pour la radio et la télévision, qui contrôlait la déontologie journalistique et l'impartialité ; et enfin le Conseil flamand de la radio et de la télévision qui se consacrait à la protection des mineurs en contrôlant la pornographie et la violence à la télévision.

Le Conseil supérieur de l'Audiovisuel ([www.csa.be](http://www.csa.be)) est actif du côté francophone. Il est également chargé de contrôler le respect de la législation relative aux médias. Le CSA se compose de deux collèges. Le Collège d'avis est chargé de rendre des avis et de répondre à toute question relative à la politique audiovisuelle. Le Collège d'autorisation et de contrôle est chargé d'attribuer les autorisations d'émettre, de contrôler et de sanctionner les infractions. La Belgique germanophone est dotée d'un *Medienrat der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens* ([www.medienrat.be](http://www.medienrat.be)) (pour les sources de ces institutions, voir le chapitre sur les régions et les communautés).

Enfin, nous devons également évoquer la politique cinématographique en Belgique qui, comme la politique audiovisuelle, se déroule en grande partie au niveau des Communautés (à l'exception du régime *tax shelter*). Ces organes sont en premier lieu responsables de l'aide aux films, mais soutiennent également des documentaires télévisés, des séries d'animation et de fiction, et proposent des initiatives de formation pour tout le secteur audiovisuel. Suite au «Décret portant autorisation du Gouvernement flamand à accéder et à participer à la création de l'association sans but lucratif «Vlaams Audiovisueel Fonds»» de 1999, le *Fonds Film in Vlaanderen* qui fonctionnait jusque-là était remplacé par le *Vlaams Audiovisueel Fonds* (Fonds audiovisuel flamand) ([www.vaf.be](http://www.vaf.be)), qui débuta ses opérations en 2002. Le VAF est une ASBL dont la tâche et le financement sont définis par un contrat de gestion. Le Vlaams Audiovisueel Fonds relève de la compétence du Département de la culture de la Communauté flamande. Le fonds est chargé de la professionnalisation, la rentabilité et la transparence du secteur audiovisuel flamand. À cette fin, il peut fournir de l'aide financière et des bourses pour des initiatives de formation et pour le développement, production et post-production des créations audiovisuelles (notamment des films). Flanders Image, la cellule de promotion du cinéma flamand, a été établie par le VAF ([www.flandersimage.com](http://www.flandersimage.com)). Du côté wallon, Wallimage a été fondé en 2001, afin de soutenir et promouvoir

le cinéma wallon. L'organisme investit environ 2,5 millions d'euros annuellement dans des productions audiovisuelles. En outre, le conseil, la communication, l'information et la recherche constituent également une tâche importante de l'institution. La cellule Wallonie-Bruxelles Images ([www.wbimages.be](http://www.wbimages.be)) veille à la promotion des films de la Wallonie et de Bruxelles. Finalement, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel prévoit le soutien, le financement et la promotion de films wallons ([www.cfwb-av.be](http://www.cfwb-av.be)). Ces dernières années, la politique en matière de cinéma adopte davantage une logique économique, en partant d'une vision centrée sur les industries dites créatives. Dans cette optique on trouve des initiatives comme le *tax shelter*, la création de Screen Flanders, le Décret de la Stimulation et Cultuurinvest. Conjointement avec la professionnalisation du secteur audiovisuel, tout un éventail de groupements d'intérêt pour le secteur audiovisuel est apparu aux cours des deux dernières décennies (MediarTE.be, Unie van Regisseurs, Scenaristengilde, etc.).

### 3. Archives

Avant de donner un aperçu des archives de la VRT et de la RTBF, il faut signaler que les documents qui ont été déposés aux Archives générales du Royaume (AGR) ne sont consultables que s'ils ont plus de trente ans d'âge et moyennant autorisation délivrée par l'Archiviste général du Royaume et l'institution productrice des documents. Les dossiers déposés aux AGR se rapportent évidemment aux premières années de l'institution. La consultation des archives des ministères de tutelle est évidemment soumise aux mêmes conditions. L'ouvrage de Greta Boon (voir bibliographie) nous signale l'importance des archives du Ministère des Affaires étrangères et celles de l'ancien Ministère des Colonies pour la politique de radiodiffusion dans la colonie et la radiodiffusion pendant la période de la guerre. En ce qui concerne la période de la guerre, il convient également de souligner l'importance des archives de l'Auditorat général ainsi que celles du CEGESOMA. Le fonds inventorié INBEL contient des textes d'émissions radio de Radio Belgique (de novembre 1940 à juillet 1945), Radio België (de novembre 1940 à juin 1945), Radiodiffusion nationale belge (de février 1943 à septembre 1944), Belgische Nationale Radio-omroep (de février 1943 à janvier 1945), Radiodiffusion nationale belge New York (de novembre 1943 à août 1944), Radio Léopoldville (de février 1941 à décembre 1944) et Radio Congo belge (de juillet 1942 à novembre 1943). Le fonds comprend également des bulletins d'information qui ont été captés lors du monitoring. Ceux-ci concernent entre autres Radio Brussel (de octobre 1940 à août 1943) et Radio-Bruxelles (de février 1941 à novembre 1943). Le CEGESOMA dispose également des procès-verbaux du Conseil d'administration de la BNRO / RNB de 1942 à 1944 ainsi que les procès-verbaux de la Direction du secrétariat de l'Institut pour les années 1938-1940 et 1944-1946. Pour toute recherche dans les archives de la radiodiffusion, il convient de tenir compte de la scission relativement arbitraire par branche linguistique de 1975/76.

### 3.1. *Les archives de la VRT*

Jusqu'en 2007, les trois archives de la VRT disposaient chacune de leur propre gestion et de leur propre administration. Les archives documentaires, mises sur pied peu après la création de l'INR et qui dépendaient des Services généraux, constituent le plus ancien service d'archives de l'établissement. Les documents les plus anciens remontent à 1930. Le service Documentation et Archives (D&A) a été lancé le 1<sup>er</sup> mars 2007. Il fait partie de la direction «services opérationnels» et rassemble toutes les archives existantes : les archives sonores, les archives audiovisuelles, le service documentation et les projets de numérisation, à l'exception des archives documentaires. Toutes les données des programmes sont archivées sous forme numérique. Récemment, tous les rapports annuels et rapports de régie de la radio et la télévision ont été numérisés. Considérées comme des archives d'entreprise et définies comme dépôt central, ces archives dépendent du service des RH.

L'objectif des archives documentaires est de veiller à la conservation correcte, ordonnée et accessible des documents. Les archives, qui se composent d'archives statiques et semi-statiques, étaient conservées au Théâtre américain à Bruxelles jusqu'en juin 2012. Tous les services qui s'y étaient installés, y compris l'archivage des documents, ont été transférés au dépôt du centre central de la VRT au Boulevard Auguste Reyers à Bruxelles. Le volume total des archives est estimé à 3,8 km. Elles rassemblent du matériel de nature administrative et créative. En raison des flux de travail numériques actuels, certains éléments sont cependant conservés dans les différents services et seront donc moins accessibles à l'avenir. En décembre 2015, les archives de production de la radio et de la télévision sont confiées à un organisme extérieur. L'ouverture des documents à la recherche constitue une priorité. La banque de données développée en gestion propre est uniquement accessible aux collaborateurs et visiteurs internes. Les visiteurs externes doivent adresser leur demande au responsable du service qui peut les accompagner dans leur recherche. La consultation éventuelle des notes de politique ou des archives du Conseil d'administration n'est possible que sur accord de l'administrateur délégué.

Les prédécesseurs en droit INR / BRT / RTB ont cédé un nombre considérable de documents datant de la période 1954-1967 aux AGR ; ces archives ont été inventoriées :

DERWAEL (J.). *Archief van de Belgische Radio en Televisie Instituut van de Gemeenschappelijke Diensten en rechtsvoorgangers : 1931-1978*. Bruxelles, 2011.

Ce fonds comprend également les archives du père Léopold OCD (R. Vandepitte, 1893-1970), représentant de la radio catholique et responsable de la KVRO. Ce fonds contient des annales, feuilles de programmes, coupures qui concernent la société de radiodiffusion d'avant-guerre.

DERWAEL (J.). *Archief van de Belgische Radio en Televisie, Instituut van de Nederlandse Uitzendingen en rechtsvoorgangers, 1931-1973*. Bruxelles, 2011.

DERWAEL (J.). *Microfilms overgedragen door de VRT en rechtsvoorgangers, 1930-2007*. Bruxelles, 2011.

Il s'agit de recueils de journaux radio-télé, de rapports de régie et de lettres d'information internes avec coupures de journaux.

DERWAEL (J.). *Archief van Solange Vervaeck als lid van de Raad van Beheer en van de Algemene Raad van de Belgische Radio en Televisie*. Bruxelles, 2011.

Les archives sont subdivisées de la façon suivante :

Organisation : Général

- Institutions hors VRT (notamment institutions internationales, administrations publiques, RTBF, BRF, ...)
- Organisations générales de la VRT – organes de gestion et direction générale
- Lois, arrêtés royaux, décrets
- Conseil d'administration et Commission permanente / Conseil d'administration
- Collège de coordination BRTN-RTBF
- Commissions créées par le Conseil général et la Commission permanente (BRT-RTB)
- Commission permanente de Concertation
- Collège de coordination (BRT-RTB)
- Collège culturel (Collège des administrateurs culturels directeurs généraux) (BRT-RTB)
- Administrateur-général – directeurs-généraux
- Organisation générale de la VRT – Contrôle et organes de surveillance, Commissions

Structure

- Cadre – organisation; organigramme; services administrateur général; direction services généraux; direction administrative information; direction radio-diffusion éducative; radio; télévision; services techniques

Personnel

- Statuts et règlements; mesures relatives à des situations particulières; gestion du personnel; anciens membres du personnel; travailleurs indépendants

Programmes

- Politique générale
- Thématiques d'émission (interpénétration et collaboration entre les différents groupes d'émission; qualité des émissions; règles à respecter et déontologie professionnelle; équilibre (politique, philosophique, entre les formes d'enseignement, etc.); autonomie culturelle; bilans, rapports sur l'activité culturelle; décentralisation culturelle (Brabant); contenu des émissions)
- Préparation – élaboration – réalisation – contrôle des émissions – utilisation (sources; matériel non technique pour émission; préparation des émissions; réalisation des émissions; écoute des émissions; approbation des programmes; coût des émissions; utilisation des émissions)
- Origine – distinction entre les émissions selon leur origine (généralités; productions BRT; relais)
- Offres de programmes
- Coproduction et cofinancement
- Relations publiques en lien avec les émissions (publications; liens avec la presse et diverses autres institutions; liens avec les auditeurs et les téléspectateurs; émissions publiques; émissions ou réalisations hors studio organisées)

par l’NIR / BRT et/ou des tiers; concours; participation à des congrès, journées d’étude)

- Liens avec diverses institutions dans le cadre des activités des émissions
- Scripts des programmes de toutes sortes

Technique

- Réseau d’émetteurs
- Politique d’investissement, équipement des studios
- Patrimoine des bâtiments
- TIC

Administration

- Questions juridiques: droits d’auteurs et apparentés; assurances; questions fiscales; procès et litiges; représentation de l’IRN en droit)
- Finances (général; budgets; recettes; dépenses; trésorerie; fonds; marchandises et inventaire; investissements)
- Comptabilité
- Achats
- Services généraux
- Activité du service du personnel
- Service social

Autres éléments d’archives

- En ce qui concerne la période d’avant-guerre: jeux radiophoniques. Les archives disposent aussi de dossiers qui concernent les émissions informatives et les services techniques.
- Archives relatives à la Seconde Guerre mondiale
- Enfin, nous signalons également les textes des journaux télé- ou radiodiffusés ainsi que les rapports de régie sur microfilms.

Pour tout ce qui touche en particulier aux archives sportives des chaînes publiques, voir:

VANDAELE (D.). De «Sportarchieven» van de openbare omroep van NIR tot VRT, in *ABB*, 2008, 1-4, p. 53-61.

### 3.2. *Les archives de la RTBF*<sup>(1)</sup>

La politique de conservation des archives papier à la RTBF est du ressort des différentes directions. Ces dernières peuvent, sans obligation ni gestion d’ensemble, déléguer la conservation de leurs documents à un service centralisé qui effectue dès lors un traitement sommaire de tri et d’inventoriage. Le contenu de ces archives recouvre les domaines juridique (conventions, litiges, saisies, sponsoring, droits d’auteurs, etc.), comptable (factures, bons de commande, appels d’offres, etc.), la gestion du personnel (contrats, cachets, indemnités, notes de frais, etc.), ou encore les archives des documents publiés (rapports annuels, etc.).

<sup>(1)</sup> Les auteurs remercient expressément M. Florian Delabie, Direction générale technologie et exploitation – gestion de l’information & archives RTBF, pour ces informations, ainsi que pour la correction et la vérification de cette partie sur les archives de la RTBF.

Les documents d'archive relatifs aux productions audiovisuelles sont gérés et conservés par les équipes des émissions elle-même (conduites d'émission, document de tournage/repérage, liste de contacts, etc.).

Plusieurs dépôts ponctuels ont néanmoins déjà été effectués auprès des AGR, couvrant les décennies 1950, 1960 et partiellement 1970. Ces dépôts ont fait l'objet d'un traitement de la part des AGR et conduiront à la publication d'un inventaire dans le courant de l'année 2016. A l'heure actuelle, seuls ces documents sont accessibles au public selon les modalités des AGR. Le reste des documents conservés soit de façon centralisée, soit au sein des différentes directions, n'a pas encore été traité et n'est donc *de facto* pas accessible au public. Suite à une demande motivée et sous certaines conditions, les documents encore stockés au sein de l'entreprise peuvent être consultés.

Un projet d'amélioration de la gestion des documents d'archives papiers est actuellement à l'étude, en lien avec une réflexion plus globale sur la gouvernance de l'information au sein de l'entreprise. Un travail d'analyse et d'identification sera lancé dans le courant de l'année 2016 pour définir une politique globale de gestion des archives papiers et traiter les documents existants. Ces travaux s'effectueront en collaboration avec les AGR et les Archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réceptionneront *in fine* les documents d'archive en fonction de leurs attributions et en accord avec la future politique de traitement au sein de la RTBF. Durant cette période les conditions d'accès aux archives resteront inchangées et s'effectueront toujours selon une demande spécifique.

Signalons encore que la consultation des publications du service d'étude, constituée essentiellement des rapports annuels, est limitée et contrôlée par ledit service. Ces rapports annuels se sont successivement intitulés : *Rapport annuel de l'INR*, *Rapport annuel de la Radiodiffusion-Télévision belge* et *Rapport d'activités de la RTB, émissions françaises*. Des «extraits» de travaux scientifiques portant sur certains thèmes ont été publiés à intervalles irréguliers, dont une liste peut être trouvée dans :

THOVERON (G.). *Radio et télévision dans la vie quotidienne*. Bruxelles, 1971, p. 853-857.

Notons toutefois que les documents les plus récents relatifs à la gestion de l'entreprise sont désormais disponibles en ligne sur le portail [rtbf.be/entreprise](http://rtbf.be/entreprise). Le chercheur y trouvera notamment les derniers rapports annuels, les chiffres d'audiences, un bref aperçu historique et les documents réglementaires et législatifs tels que les contrats de gestion liant la RTBF et son autorité de tutelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 3.3. *Les archives de la BRF*

La BRF diffuse des émissions de radio depuis 1945 et des émissions de télévision communautaire depuis 1993. Tout ce qui est antérieur à 1977 (création de la BRF autonome) a rejoint les archives de la BRT / RTBF. En 2005, les archives documentaires de la VRT ont transmis les rapports de régie de la BRF aux archives de la BRF. Une collection de bulletins d'informations organisées de manière non

systématique a vu le jour et a déménagé, pour les éléments antérieurs à 1979, vers les AGR. Depuis 1979, la collection est conservée à Eupen.

Les archives de la BRF comprennent trois parties: *Dokumente*, *Tonarchiv* et *Bildarchiv*. Les sources écrites se retrouvent dans la première partie. Depuis 2000 elles sont numérisées. Des pièces peuvent être obtenues pour des recherches ou l'enseignement, mais ces archives ne sont pas accessibles au public. Sur le site web de la BRF ([www.brf.be](http://www.brf.be)) les rapports annuels (depuis 2010), statuts, la mission et des coupures de journaux peuvent être retrouvés. Le *Verwaltungsarchiv* rassemble les procès-verbaux et les rapports des conseils d'administration sur support papier et informatique. La même chose se passe pour les sources du *Direktionssekretariat*. Ces deux archives ne sont accessibles au public. Une partie du matériel des archives était conservée dans la bibliothèque du Parlement de la Communauté germanophone depuis 1973, l'année où le premier Conseil de la Communauté germanophone a été installé. Des pièces écrites de la législature 1995-1999 sont accessibles dans la base de données électronique dudit Parlement. Au total, il s'agit de 249 documents sur les questions concernant le personnel de la BRF, la programmation et le financement. Les rapports annuels sont également archivés dans cet endroit depuis 1977. Les sources concernant la BRF sont également énumérées dans :

MIESSEN (W.). *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens: Bibliografie : 1945-2002 = De Duitstalige Gemeenschap van België: bibliografie : 1945-2002 = La Communauté germanophone de Belgique: bibliographie : 1945-2002*. Bruxelles, 2003, 2 volumes.

MIESSEN (W.). *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens: Bibliografie 2009-2013: mit Nachträgen 1945-2008 = De Duitstalige gemeenschap van België: bibliografie 2009-2013: met aanvullingen 1945-2008 = La Communauté germanophone de Belgique: bibliographie 2009-2013: avec des addenda 1945-2008*. Bruxelles, 2014.

### 3.4. Les archives des associations de radiodiffusion

Peu d'archives d'avant-guerre des associations autorisées à émettre semblent avoir été conservées. Il est donc pour ainsi dire impossible de reconstruire les programmes de l'époque. Les archives de la Sarov auraient été confisquées en 1940 par l'occupant allemand. Une part importante de celles de la KVRO en revanche est conservée dans les archives de la VRT, actuellement hébergées au sein des AGR sous l'intitulé «Archives du père Léopold OCD». Certains éléments de ces archives semblent remonter jusqu'en 1947 (voir également les archives concernées au KADOC). Pour la reconstruction de cette période, il faudra essentiellement s'appuyer sur les publications de ces associations. Les nombreux périodiques radio d'avant-guerre constituent également une source importante d'information (voir ci-dessous). Pour ce qui est de la période après la Seconde Guerre mondiale, les textes des différentes «tribunes» peuvent souvent être retrouvés dans les archives de la radiodiffusion, car les émissions relevaient de la compétence de cette dernière. Certaines associations procédèrent à la publication de ces textes (voir ci-dessous). La KTRC a déposé ses archives auprès du KADOC et, pour la

Sarov, il convient de s'adresser à l'AMSAB-ISG. Comme nous l'avons mentionné, ce système de programmes invités de la BRT / VRT fut profondément remanié en 1981. Les tiers qui depuis lors réalisent ces programmes adoptèrent une politique très différente concernant l'archivage et l'éventuelle consultation des documents archivés. Certains disposent d'importantes archives composées de rapports de régie, retranscriptions des textes d'émissions, etc. D'autres conservent très peu de documents ou ne permettent pas leur consultation.

### **3.5. *Les chaînes privées***

Les chaînes commerciales ne disposent pas d'archives centrales consultables librement. RTL Belgique possède des archives non accessibles où des sources administratives sont conservées, ainsi qu'une archive de leur magazine interne. Le service de presse de MediaLaan dispose cependant d'un service de coupures de presse bien géré qui peut être consulté exceptionnellement par des externes. Chez MediaLaan, les archives de la comptabilité sont conservées sous forme numérique et papier. En ce qui concerne les aspects juridiques et les ressources humaines, tous les documents sont également archivés sur support électronique et papier. Des rapports, procès-verbaux des conseils d'administration, etc. sont conservés sur papier. Toutefois, ces archives ne sont pas consultables. SBS stocke des données légales et liées aux ressources humaines, etc. sur un serveur, mais ne met cependant rien à la disposition du public. L'accessibilité des sources écrites se limite essentiellement à ce qui est mentionné sur les sites web d'entreprise de MediaLaan et SBS. Des informations sur les chaînes diverses peuvent être trouvées sur les sites internet respectifs.

### **3.6. *Les groupes d'intérêt, les autorités de surveillance et les fonds audiovisuels***

La plupart des associations faïtières conservent des archives (souvent limitées à des rapports annuels, des procès-verbaux des réunions et des rapports internes). La mesure dans laquelle ces documents sont systématiquement inventoriés, conservés et rendus accessibles, est restreinte. Le Vlaams Audiovisueel Fonds, par exemple, fournit des informations en réponse à des questions concrètes, pour autant que ces informations puissent être rendues publiques. Cependant, le VAF dispose d'une bibliothèque de diverses publications sur le cinéma, le secteur audiovisuel et les guides des festivals. En outre, elle contient quelques ouvrages généraux sur la société, l'enseignement, l'art, la culture et les médias. Le VAF ne prête pas d'ouvrages, mais les livres et études peuvent être consultés sur place. Il s'agit notamment : des rapports annuels des organisations flamandes, des informations sur les festivals flamands, nationaux et internationaux, les fonds d'aide, des initiatives de formation, des rapports d'étude, etc., ainsi que des rapports annuels, textes de vision, plans stratégiques et bulletins d'information du VAF, et de ses prédécesseurs (BAM / IAK, Filmfonds) et sous-organisations (Flanders Image, Mediadesk Vlaanderen), ainsi que des rapports chiffrés comparatifs européens. La plupart des sites internet, des associations d'intérêt et faïtières publient des rapports annuels, des bulletins d'information, des rapports de surveillance ou d'autres études commandées. Les sites web des associations d'intérêt contiennent

également toujours des liens divers vers des organisations sœurs dans le secteur audiovisuel. Sur le portail web du *Vlaamse Regulator voor de Media*, on trouve toutes les déclarations, les documents législatifs qui s'appliquent au secteur audiovisuel flamand (décrets, arrêtés), les rapports annuels, les rapports sur la concentration des médias et les rapports de supervision sur le fonctionnement et services de la VRT. Des sources similaires sont disponibles sur le site web de son homologue francophone, le Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Un aperçu commode est accessible via 'documents', comprenant notamment un résumé de diverses études longitudinales et à court terme, des dispositions législatives, des résumés de l'actualité, des aperçus juridiques trimestriels, des rapports annuels et des communiqués de presse. La bibliothèque du CSA met par ailleurs diverses sources écrites à disposition des chercheurs et étudiants (consultables, pas prêtables). Il s'agit de revues spécialisées, de données statistiques, de coupures de presse, de documents législatifs, de décisions, de consultations du public, de rapports d'études, de rapports sur des symposiums et événements et de documents administratifs sur le CSA. Les actualités, les événements et les nouveaux achats pour le catalogue de la bibliothèque sont régulièrement annoncés sur le site web du CSA. Les déclarations du *Jury voor Ethische Praktijken inzake Reclame* (JEP) figurent sur le site internet.

## 4. Publications

### 4.1. VRT

*Jaarverslag*. Bruxelles, 1931-.

*Beheersovereenkomst*. Bruxelles, 1997-.

*De Radioweek, officieel orgaan en programmablad van de BNRO*. Bruxelles, 1945-1963. À partir de l'introduction de la télévision, le titre changea en :

*De Radio en TV week. NIR. Programmabrochures*. Bruxelles, 1947-1964.

Il s'agit d'une série de brochures contenant le texte élaboré d'un certain nombre d'émissions radio-télévisuelles jugées « trop importantes pour être oubliées ».

*Een Belgisch oorlogsinitiatief. Belgische Nationale Radio-omroep*. Londres, 1944.

*NIR, een blik achter de schermen*. Bruxelles, 1952. Contient en annexe le rapport annuel de 1951.

*Overzicht en beschouwingen over de Vlaamse uitzendingen in de loop van het radiojaar juli 1955-juli 1956, en een korte verklaring over de samenwerking tussen klankradio en beeldradio*. Bruxelles, s.d., 2 volumes.

LHOEST (H.). *TV 25. Catalogus van de tentoonstelling « 25 jaar tv »*. Bruxelles, 1978.

Les deux publications précédentes contiennent d'importantes informations concernant les débuts de la télévision.

*Belgische Radio en Televisie. Handboek*. Bruxelles, 1979.

Publication de vulgarisation concernant la structure de la BRT.

BOON (G.). *De omroep. Radio en televisie in Nederlandstalig België*. Bruxelles, 1984.

Le site portail [www.vrt.be](http://www.vrt.be) permet d'accéder à divers documents et contient des informations concernant l'histoire, l'organisation, le contenu, la programmation des émissions. Le portail offre également des liens vers les sites des différentes chaînes de la VRT ([www.een.be](http://www.een.be), [www.canvas.be](http://www.canvas.be), [www.ketnet.be](http://www.ketnet.be)).

## 4.2. RTBF

*Bilan financier et compte de résultats.* Bruxelles, 1998-.

*Contrat de gestion.* Bruxelles, 1998-.

*Rapport d'activités.* Bruxelles, 1931-.

*Micro-Magazine, organe officiel de la radio-diffusion belge.* Bruxelles, 1945-1963.

Feuille de programme.

*INR. Brochures de programmes, série française.* Bruxelles, 1936-1948.

Contient le texte écrit d'un certain nombre d'émissions artistiques.

*Le Journal de l'INR.* Bruxelles, 1935-?.

Feuille de programme élaborée.

*Le Point d'interrogation.* Bruxelles, 1969.

Publication destinée au personnel.

*Études de Radio-Télévision.* Bruxelles, 1961-.

Cette revue contient des articles de caractère international, ainsi que des textes écrits par des collaborateurs de la RTBF et reflétant le point de vue de l'institution.

*Un effort de guerre belge. La Radiodiffusion nationale belge.* Londres, 1944.

*INR, la radio cette inconnue.* Bruxelles, 1952.

Contient en annexe le rapport annuel de 1951.

*Ici l'INR (Hier het NIR).* Bruxelles, 1953.

*Évolution de la radiodiffusion.* Bruxelles, 1964.

*RTB. Ses structures, son fonctionnement, son rôle, ses moyens.* Bruxelles, 1973.

Version améliorée de :

*Informations sur la RTB: son organisation, ses programmes, ses relations avec le public.* Bruxelles, 1968.

*En Belgique le journal parlé a 20 ans.* Bruxelles, 1946.

VAN HAGENDOREN (P.), MIGNON (J.). 1923-1973: *La radio belge a 50 ans.* Bruxelles, 1973.

Les deux titres précédents ont également été publiés par la BRT, mais ont été nettement moins bien diffusés.

*Historique de la radio et de la télévision en Belgique.* Bruxelles, 1980.

Le site portail [www.rtb.be](http://www.rtb.be) permet d'accéder à divers documents et offre des informations sur l'histoire, l'organisation, la programmation et le contenu de l'institut de radiotélévision. Il offre également des liens vers les sites des différentes chaînes de l'institution ([www.la1.be](http://www.la1.be); [www.ladeux.be](http://www.ladeux.be), [www.rtbfsat.be](http://www.rtbfsat.be), [www.musiq3.be](http://www.musiq3.be); [www.arte-tv.com](http://www.arte-tv.com)).

## 4.3. BRF

Quelques ouvrages généraux font le point sur l'histoire de la télévision de la Communauté germanophone en Belgique :

BELGISCHER RUNDfunk. *18.00 Uhr. Hier ist der Belgische Rundfunk ... 20 Jahre BRF-Aktuell.* St Vith, 1990.

BELGISCHER RUNDfunk. *Im Osten viel Neues. Bilder und Texte aus Ostbelgien.* Eupen, 1996.

BELGISCHER RUNDfunk. *60 Jahre Belgischer Rundfunk.* Eupen, 2006.

Les rapports annuels, divers documents, ainsi que des informations concernant l'histoire, la programmation, l'organisation et le contenu des émissions de la BRF figurent sur le site web [www.brf.be](http://www.brf.be).

#### 4.4. *Les associations de radioémission*

Les titres suivants sont pour l'essentiel conservés dans les archives de la VRT. Pour la période d'avant-guerre, nous signalons :

*SOLIDRA, bimensuel de la Société libérale de radiodiffusion*. Bruxelles, 1933-?.

*LIBRADO, maandblad voor de liberale radio-omroep*. Anvers, 1949-?.

*Servir, revue périodique (de Radio catholique)*. Louvain, 1932-?.

*Radio-programmes, organe hebdomadaire de Radio catholique belge*. Bruxelles, 1939-?.

*Radio catholique belge, courrier périodique*. Bruxelles, 1946-1951.

Bien que cette brochure sur les programmes invités catholiques ait été publiée après la guerre, elle concerne jusqu'en 1951 la période d'avant la guerre. Entre 1952 et 1965, elle fut publiée sous le titre : *Radio Télévision catholique belge*.

*SAROV, maandblad van den socialistischen arbeidersomroep voor Vlaanderen*. Gand, 1930-1931.

*De Radiobode, officieel weekblad van de SAROV*. Gand, 1931-1939.

*De Vlaamse Radiogids*. Bruxelles, 1929-1939.

Périodique de la Katholieke Vlaamse Radio Omroep (KvRO).

*Vlanara, Jaarboek*. Anvers, 1935.

*Vlanara mededelingenblad*. Anvers, 1934-1935.

Citons également deux brochures importantes publiées par R. Vandepitte (c'est-à-dire le Père Léopold) :

*Vlaamsch-katholieke belangen in het aetherruim*. Maldegem, 1928.

*Radiotoestanden in België*. Courtrai, 1932.

Après la Seconde Guerre mondiale, les textes des émissions catholiques furent publiés dans :

*Radiolezingen van het Katholiek Televisie en Radiocentrum*. Bruxelles, 1966.

*Radio catholique belge, courrier périodique*. Bruxelles, 1946-1951.

*Radio Télévision catholique belge*. Bruxelles, 1951-1965.

Du côté de la libre-pensée, les textes des programmes radiophoniques sont repris dans :

*De Vrije micro*. Anvers, 1963-.

Certains textes radiophoniques et télévisuels paraissent également dans *Het Vrije woord*, ainsi que dans son pendant francophone *La Pensée et les hommes*.

Pour les textes des émissions des autres associations de radiodiffusion, il convient de s'adresser à la presse concernée. Les tribunes syndicales sont par exemple disponibles dans les journaux des membres, les tribunes politiques dans les périodiques des partis, etc.

#### 4.5. *Les chaînes privées*

Les rapports annuels des chaînes commerciales peuvent être consultés auprès de la Banque nationale. Les sites internet des chaînes permettent, dans la plupart des cas, de consulter les rapports annuels, résumés historiques, chiffres clés et données anecdotiques, ainsi que les programmes et les thématiques. Les diverses chaînes régionales disposent elles aussi d'un site internet qui propose toutefois des informations plus limitées. Les associations faitières produisent également des rapports annuels et publient leurs données.

#### 4.6. *Les périodiques radio avant 1940*

Étant donné le mauvais état de conservation et de consultation des archives, on ne peut passer sous silence les périodiques radio pour la reconstruction de la période d'avant-guerre, et notamment pour la période antérieure à 1930. La plupart de ces périodiques soutiennent directement ou indirectement une station privée. Ils proposent des aperçus complets des programmes, mais commentent également les évolutions des radios privées ainsi que la «lutte radiophonique» et le NIR / INR. Citons également les archives de certaines chaînes privées régionales avant 1940. Les archives de Radio Vlaanderen par exemple sont disponibles auprès de l'AMSAB-ISG.

*Radio revue mensuelle de TSF.* Bruxelles, 1914.

Propose des informations sur les toutes premières émissions radiophoniques depuis le Palais de Laeken.

*La Radiophonie pour tous, revue trimestrielle illustrée.* Bruxelles, 1923-1926.

Contient les listes de programmes détaillées de Radio Belgique.

*Radio, algemeen maandschrift voor draadloze telegrafie en telefonie.* Gand, 1923-1937.

Propose des informations sur les programmes généraux, ainsi que sur les émissions invitées et autres. *Radio* fut le premier périodique radio flamand. Bien qu'initialement conçu comme un périodique technique, c'est une source riche sur l'évolution de la radiodiffusion en Belgique au début des années 1920.

*Radio belge, organe hebdomadaire d'information et de vulgarisation théorique et pratique.* Bruxelles, 1924-1925.

*Radio-Science, revue mensuelle des actualités radiotélégraphiques et -téléphoniques. Organe officiel de l'Union Radioclub de Belgique.* Bruxelles, 1924-1937.

Paru plus tard sous le nom *Revue mensuelle scientifique, technique, industrielle et commerciale de radio-électricité.*

Comprend également un chapitre «revue de presse» présentant et discutant des livres, brochures et périodiques de toutes sortes concernant la radiodiffusion.

*Radiopost, radioweekblad voor het Vlaamse land, gemaakt door Radio Belgique.* Bruxelles, 1926-?.

*Bulletin des émissions de radiophonie scolaire, organismes sous les auspices de l'INR.* Bruxelles, 1930-1940.

Comprend, outre la programmation, un court aperçu des programmes diffusés.

*La Radio, organe hebdomadaire de vulgarisation radiophonique. Organe officiel de l'association des sans-filistes belge.* Bruxelles, 1931-1939.

Constitue une source importante d'information qui reprend, en plus du NIR / INR et des programmes invités, tous les programmes pouvant être captés en Belgique. Comprend également *Radio Schaerbeek Bruxelles. Bulletin hebdomadaire du poste des vedettes*, le périodique de la plus ancienne radio privée de Belgique.

*La Radiodiffusion liégeoise. Journal hebdomadaire de TSF*. Liège, 1932.

Périodique des radios privées liégeoises.

*Radio. Vulgarisatie amateurisme techniek*. Gand, 1938-1939.

#### 4.7. Organisations et associations audiovisuelles

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL. *Rapport d'activités*. Bruxelles, 1998-.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL. *Magazine trimestriel 'régulation'*. Bruxelles, 2001-.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL. *Rapport annuel conjoint CSA / CDJ*. Bruxelles, 2010-.

JURY VOOR ETHISCHE PRAKTIJKEN INZAKE RECLAME. *Jaarverslag*. Bruxelles, 1998-.

VLAAMS AUDIOVISUEEL FONDS / FILMFONDS. *Jaarverslag*. Bruxelles, 2005-.

VLAAMS AUDIOVISUEEL FONDS / MEDIAFONDS. *Jaarverslag*. Bruxelles, 2011-.

VLAAMS AUDIOVISUEEL FONDS. *VAF Dag verslag*. Bruxelles, 2010-.

VLAAMSE ONAFHANKELIJKE FILM EN TELEVISIE PRODUCENTEN. *Jaarverslag*. Bruxelles, 2007-.

VLAAMSE REGULATOR VOOR DE MEDIA. *Jaarverslag*. Bruxelles, 2006-.

VLAAMSE REGULATOR VOOR DE MEDIA. *Toezichtsrapport VRT*. Bruxelles, 2007-.

VLAAMSE REGULATOR VOOR DE MEDIA. *Rapport Mediaconcentratie in Vlaanderen*. Bruxelles, 2008-.

#### 4.8. Instituts de recherche

Divers centres de recherche académiques effectuent des recherches à la fois fondamentales et appliquées, ainsi qu'à court et à long terme sur les médias audiovisuels. Ils publient donc régulièrement leurs résultats sous forme de rapports, d'articles (scientifiques), de chapitres dans des livres internationaux ou des communiqués de presse. Dans le cadre de la recherche institutionnalisée, mentionnons les études d'*Econopolis* ([www.econopolis.be](http://www.econopolis.be)), de *Flanders District of Creativity* ([www.flandersdc.be](http://www.flandersdc.be)) et d'*iMinds* ([www.iminds.be](http://www.iminds.be)). Chez *iMinds*, le *Digimeter* représente une source importante de l'utilisation des médias audiovisuels et multimédia flamands. Des études cohérentes et des données chiffrées détaillées sur le secteur audiovisuel européen sont disponibles auprès de l'*European Audio-visual Observatory* ([www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)). Les groupes de recherche universitaires qui réalisent des études sur le secteur audiovisuel sont entre autres *SMIT (Studies on Media, Information, Telecommunication – Vrije Universiteit Brussel)* ([www.smit.vub.ac.be](http://www.smit.vub.ac.be)); *CEMESO (Center for Media Sociology – Vrije Universiteit Brussel)* ([www.cemeso.be](http://www.cemeso.be)), *MICT (Research Group for Media and ICT, Universiteit Gent)* ([www.mict.be](http://www.mict.be)), *CIMS (Center for Cinema and Media Studies)* ([www.cims.ugent.be](http://www.cims.ugent.be)); le centre pour la culture médiatique et la technologie de la communication de l'université catholique de Louvain ([soc.kuleuven.be/cmc](http://soc.kuleuven.be/cmc)), le groupe de recherche sur les médias, la politique et la culture de l'université d'Anvers ([www.ua.ac.be](http://www.ua.ac.be));

l'ICRI (centre interdisciplinaire pour le droit et les TIC) ([www.law.kuleuven.ac.be/icri](http://www.law.kuleuven.ac.be/icri)) et le Centre de Recherche Informatique et Droit ([www.fundp.ac.be/facultes/droit/recherche/centres/crid](http://www.fundp.ac.be/facultes/droit/recherche/centres/crid)). Au sein de la recherche sur les utilisateurs (suivi, utilisation des médias, expérience), citons le Centrum voor Informatie over de Media ([www.cim.be](http://www.cim.be)), Insites Consulting ([www.insites.be](http://www.insites.be)), TNS-DiMarso ([www.tns-dimarso.com/tnsmedia](http://www.tns-dimarso.com/tnsmedia)) et le service d'étude de la VRT.

Divers résultats de recherche d'études longitudinales et de court terme dans différents domaines (diversité, utilisation des médias, presse et journalisme, etc.) proviennent de la recherche effectuée par point d'appui interuniversitaire 'Steunpunt Media' ([www.steunpuntmedia.be](http://www.steunpuntmedia.be)), installé par le Gouvernement flamand. Het Kenniscentrum Mediawijsheid ([www.mediawijs.be](http://www.mediawijs.be)) collecte divers rapports de recherche, des coupures de presse et autres informations sur la «sagesse» (connaissance) des médias en Flandre. La plateforme web du projet Idealic ([www.idealic.be](http://www.idealic.be)) fait de même pour des sujets tels que l'e-inclusion et la réduction de la fracture numérique en Flandre. Du côté francophone, le centre de recherche FTU Namur ([www.ftu-namur.org](http://www.ftu-namur.org)) apporte diverses contributions dans les domaines de médias et de la technologie de communication, notamment centrées sur la Belgique.

## 5. Organisations et associations

En plus des organes déjà mentionnés dans l'aperçu historique, nous mentionnons également l'IBPT ([www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)), l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications, c'est-à-dire l'organe fédéral chargé entre autres de la réglementation de la radiocommunication (voir le chapitre sur les parastataux du SPF Mobilité).

Au niveau flamand, citons :

ACTEURSGILDE ([www.deacteursgilde.be](http://www.deacteursgilde.be))

ANIM.BE, les producteurs de film d'animation ([www.anim.be](http://www.anim.be))

BELGIAN ENTERTAINMENT ASSOCIATION ([www.belgianentertainment.be](http://www.belgianentertainment.be))

CFP, Commercial Film Producers Belgium ([www.cfp-belgium.be](http://www.cfp-belgium.be))

FEBELAV, la fédération belge d'entreprises audiovisuelles

FLANDERS DOC, l'association des producteurs et réalisateurs de documentaires ([www.flandersdoc.be](http://www.flandersdoc.be))

FONDS PASCAL DECROOS VOOR BIJZONDERE JOURNALISTIEK ([www.fondspascaldecroos.be](http://www.fondspascaldecroos.be))

JURY VOOR ETHISCHE PRAKTIJKEN INZAKE RECLAME – JEP ([www.jep.be](http://www.jep.be))

MEDIADESK VLAANDEREN, agence flamande du programme MEDIA de la Commission européenne ([www.media-deskvlaanderen.be](http://www.media-deskvlaanderen.be))  
MEDIANET VLAANDEREN ([www.medianetvlaanderen.be](http://www.medianetvlaanderen.be))

MEDIARTE, Kennis en opleidingscentrum ([www.mediarte.be](http://www.mediarte.be))

SCREEN FLANDERS, une mesure d'aide du gouvernement flamand ([www.screenflanders.be](http://www.screenflanders.be))

VLAAMSE TELEVISIEACADEMIE, l'association des producteurs de programmes télévisuels ([www.vlaamsetelevisieacademie.be](http://www.vlaamsetelevisieacademie.be))

VLAAMSE VERENIGING VAN BEROEPSJOURNALISTEN ([www.agjpb.be/vvj](http://www.agjpb.be/vvj))

SECTORRAAD MEDIA (unité du Strategische adviesraad voor Cultuur, Jeugd, Sport en Media), remet des avis et des avant-projets dans le cadre de la réglementation des médias ([www.cjsm.vlaanderen.be/raadcjsm/index.shtml](http://www.cjsm.vlaanderen.be/raadcjsm/index.shtml))

SCENARISTENGILDE ([www.scenaristengilde.be](http://www.scenaristengilde.be))

SOCIETY OF BELGIAN CINEMATOGRAPHERS – SBC ([www.sbcine.be](http://www.sbcine.be))

UNIE VAN DE BELGISCHE ADVERTEERDERS – UBA ([www.ubabelgium.be](http://www.ubabelgium.be))

UNIE VAN DE REGISSEURS ([www.unievanregisseurs.be](http://www.unievanregisseurs.be))

VLAAMSE ONAFHANKELIJKE TELEVISIE FACILITAIRE BEDRIJVEN – VOTF ([votf.be](http://votf.be))

VLAAMSE ONAFHANKELIJKE FILM EN TELEVISIE PRODUCENTEN, centre de soutien aux producteurs de télévision flamands indépendants ([www.voftp.be](http://www.voftp.be))

VLAAMSE REGULATOR VOOR DE MEDIA – VRM, organe de contrôle indépendant nafhankelijk toezichtsorgaan ([www.vrm.be](http://www.vrm.be))

Du côté francophone, nous mentionnons :

ASSOCIATION DES ATELIERS D'ACCUEIL, D'ÉCOLE ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES – AAAPA ([www.aaapa.be](http://www.aaapa.be))

ASSOCIATION DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS, association wallonne des journalistes ([www.agjpb.be/ajp](http://www.agjpb.be/ajp))

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET PRODUCTEURS DE FILMS DOCUMENTAIRES – ARPF-Doc, association d'intérêt des réalisateurs de documentaires ([www.arpfdoc.be](http://www.arpfdoc.be))

ASSOCIATION DES SCÉNARISTES DE L'AUDIOVISUEL-BELGIQUE – ASA ([www.associationscenaristes.be](http://www.associationscenaristes.be))

ASSOCIATION OFFICIELLE DES RÉALISATEURS DE LA BELGIQUE FRANCOPHONE – ARRF, ([www.rrf.be](http://www.rrf.be))

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL – CCA ([www.cca.be](http://www.cca.be))

CINÉACTEURS, service de promotion des acteurs/actrices en Communauté française

([www.cineacteurs.be](http://www.cineacteurs.be))

CINÉMA WALLONIE, association des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel indépendants de Wallonie ([www.cinemawallonie.be](http://www.cinemawallonie.be))

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL – CSA, l'autorité de surveillance indépendante pour le secteur audiovisuel ([www.csa.be](http://www.csa.be))

MÉDIABASE: association de professionnels, fédérations et organisations faitières du secteur audiovisuel en Wallonie ([www.mediabase.be](http://www.mediabase.be))

MEDIA DESK DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, agence de la Communauté française pour le programme MEDIA de la Commission européenne ([www2.cfwb.be/mediadesk](http://www2.cfwb.be/mediadesk))

SCREEN BRUSSELS, soutien pour le secteur audiovisuel à Bruxelles ([www.screen.brussels.be](http://www.screen.brussels.be))

TWIST, soutien à l'innovation ([www.twist-cluster.com](http://www.twist-cluster.com))

UNION DES PRODUCTEURS DE FILMS FRANCOPHONES, association des producteurs indépendants de films de la Communauté francophone ([www.upff.be](http://www.upff.be))

WALLIMAGE, le fonds d'aide pour le secteur audiovisuel francophone ([www.wallimage.be](http://www.wallimage.be))

WALLONIE BRUXELLES IMAGE, la promotion pour les films bruxellois et wallons  
([www.wbimages.be](http://www.wbimages.be))

Les rapports annuels, statuts, bulletins d'informations et contrats de gestion des différentes associations et organisations faitières sont disponibles sur leurs sites respectifs.

